

FTQ

Comment agir syndicalement pour
lutter contre la violence conjugale
dans les milieux de travail

Pourquoi agir syndicalement pour lutter contre la violence conjugale?

C'est en 2016 que la FTQ a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Que la FTQ invite ses syndicats affiliés à négocier dans leurs conventions collectives des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale.

Que la FTQ et ses syndicats affiliés exercent des pressions sur le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour modifier les lois afin de prévoir des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale et assurent la sécurité d'emploi de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Tables des matières

La première partie présente la situation au Québec et l'état du droit.

La deuxième partie donne des arguments pour agir syndicalement en présentant les impacts sur les milieux de travail et les employeurs.

La troisième partie donne des pistes en matière de SST, de négociation collective et de formation.

Enfin, la quatrième partie présente des exemples de clauses conventions collectives et les autres ressources à notre disposition.



Vous pouvez notamment:

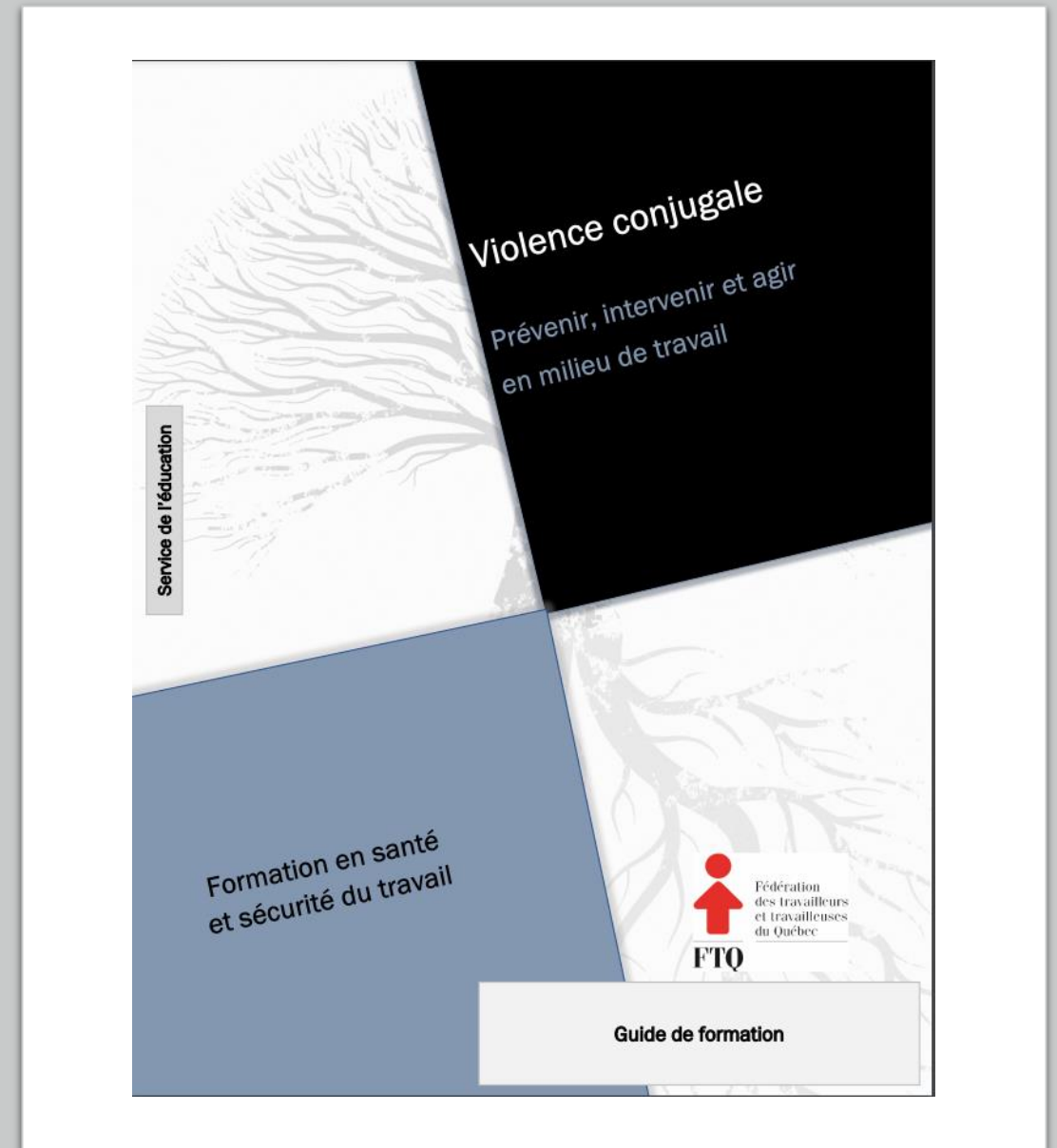
- Aborder le problème de la violence entre partenaires intimes, que ce soit dans une activité spéciale, une assemblée ou dans vos communications avec les membres. Créer l'occasion, donner la chance aux gens d'y réfléchir et d'en parler;
- Informer l'ensemble des personnes travailleuses sur ce qu'est la violence conjugale et familiale et ses impacts dans le milieu de travail;
- Offrir des renseignements autant aux victimes qu'aux agresseurs sur les ressources disponibles;
- Soutenir les initiatives communautaires dans votre milieu et faire connaître leur travail à vos membres;
- Former les directions syndicales et les personnes déléguées syndicales afin de leur permettre de reconnaître les signes de violence conjugale et de mettre en place les actions appropriées pour y répondre;
- Former des personnes identifiées pour accompagner les victimes de violence conjugale et familiale dans leurs démarches et assurer un milieu de travail sain et sécuritaire;
- Faire connaître la politique concernant la violence conjugale en milieu de travail, s'il y a lieu, ou les articles prévus dans le programme de prévention;
- Avoir une liste à jour de ressources, de lignes d'entraide, de maisons d'hébergement et de transition facilement accessible au bureau syndical;
- Afficher sur le babillard syndical et/ou sur votre site Web une liste à jour des lignes d'entraide et des ressources communautaires disponibles pour les victimes, etc.

Agir syndicalement contre la violence conjugale et familiale



Violence conjugale Prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

Un comité technique, avec tous les affiliés qui le souhaitaient, a été créé pour rédiger cette formation.



Violence conjugale

Prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

La première partie nous permet de mieux comprendre la violence conjugale.

La deuxième partie de la formation se penche sur les droits des victimes de violence conjugale, et de quelle façon intervenir si on croit être témoin de violence conjugale.

La troisième partie de la formation vise à cibler le rôle des syndicats dans la violence conjugale, que ce soit à travers la négociation ou dans la lutte sociale contre la violence conjugale.

Enfin, les participants et les participantes planifieront le transfert de leurs apprentissages dans leur milieu de travail.

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture de la session.....	1
Tour de table	3
Horaire de la formation.....	5
Les objectifs généraux de la session	7
1. Comprendre le phénomène de la violence conjugale	8
1.1. Qu'est-ce que la violence conjugale?	9
1.2. Pourquoi certaines victimes ont-elles de la difficulté à quitter leur abuseur?	15
1.3. Qui sont les conjoints violents?.....	23
1.4. L'arbre de la violence : aux racines du problème.....	27
2. Prévenir et intervenir en milieu de travail.....	37
2.1. La violence conjugale au travail.....	38
2.2. Les droits des victimes de violence conjugale.....	42
2.3.1. Comment intervenir si on est témoin de violence conjugale? (Première partie).....	55
2.3.2. Comment intervenir si on est témoin de violence conjugale? (Deuxième partie).....	65
3. Le rôle du syndicat en matière de violence conjugale.....	67
3.1. La violence conjugale, un enjeu syndical!	68
3.2. Le cas de Lori Dupont	75
3.3. La négociation : un outil incontournable	80
3.4. Agir collectivement contre la violence conjugale.....	83
4. Passer à l'action	86
4. Passer à l'action dans son milieu de travail.....	87
Annexe A – Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail (juridiction fédérale)	90
Annexe B - Je m'implique davantage	111

Pourquoi agir syndicalement pour lutter contre la violence conjugale?



Dans le rapport du coroner, **84** occasions ratées d'intervenir sur les lieux de travail ont été dénombrées.

La vie de Lori Dupont aurait peut-être été épargnée si quelque chose avait été fait.

**TU
VIS
DE LA**

**VIOLENCE
CONJUGALE ?**

**TON SYNDICAT peut t'aider à reprendre
le contrôle sur ton autonomie financière.**

En partenariat avec la Caisse Desjardins des Travailleuses et des Travailleurs unis, la FTQ propose un nouveau service aux membres des syndicats affiliés qui vivent de la violence conjugale.

En composant le 1-866-765-4327 poste 770AIDE (7702433), vous pourrez rapidement prendre un rendez-vous avec une conseillère de la Caisse qui répondra à vos questions d'ordre financières.

Visitez notre site web:
santesecurite.ftq.qc.ca/violence-conjugale/



Desjardins
Caisse des Travailleuses
et Travailleurs unis



En partenariat avec la FTQ, la CDTTU est la première institution financière alliée pour lutter contre la violence conjugale.

TU
VIS
DE LA

VIOLENCE CONJUGALE ?

**TON SYNDICAT peut t'aider à reprendre
le contrôle sur ton autonomie financière.**

En partenariat avec la Caisse
Desjardins des Travailleuses et
des Travailleurs unis, la FTQ
propose un nouveau service aux
membres des syndicats affiliés
qui vivent de la violence conjugale.



Visitez notre site web:
santesecurite.ftq.qc.ca/violence-conjugale/



Desjardins

Caisse des Travailleuses et Travailleurs unis



SUR LE SITE DE LA FTQ:

<https://ftq.qc.ca/santesecurite-violence-conjugale/>

AFFICHE

- [Affiche_programme violence_12x18 \(sans trait de coupe\)](#)
- [Affiche_programme violence_12x18 \(avec trait de coupe\)](#)

RÉSEAU SOCIAUX

- [Bannière pour le web](#)

S.O.S. violence conjugale
Région de Montréal : 514-873-9010
Sans frais : 1-800-363-9010
sosviolenceconjugale.ca

- + Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
<http://maisons-femmes.qc.ca/>
- + L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
alliance2e.org/
- + Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
<http://fede.qc.ca/>



FTQ

MERCI!